

GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI 7. AVRIL 1792.

AUTRICHE.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 17 mars.

Ensuite de l'ouverture du corps de l'empereur, qui a été faite le 3 de ce mois, il a été dressé un rapport anatomique, d'après lequel on voit, que les deux lobes des poumons étaient enveloppés d'une matière pituiteuse; dans le lobe droit, il y avait une quarte d'eau, mesure de Vienne, & dans le lobe gauche une cuillerée du même liquide; le cœur était flasque, & le foye si mou, qu'il se gersait au toucher. Les reins étaient desséchés; mais le cerveau & l'estomac étaient dans le meilleur état. Il résulte de ce rapport, qu'on ne doit pas attribuer à un vice de l'estomac les vomissements violents qu'a éprouvés Leopold, & que ce prince n'a dû sa mort qu'à une inflammation des poumons & des viscères du bas ventre.

Vienne le 17 mars. La réponse du roi des Français en date du premier de ce mois, à la dépêche du prince de Kaunitz, est enfin arrivée, sous l'adresse de feu l'empereur. Le roi y demande que l'empereur désarme dans les Pays-bas, & mette ses troupes sur le pied de paix, s'engageant à faire la même chose de son côté. On ignore quelle sera la réplique de notre cabinet à cette invitation; mais il est sûr que nos troupes continuent à marcher, & qu'elles feront encore suivies d'autres régiments. — On avait enjoint au gouvernement de Bruxelles, de transmettre à notre cabinet toutes les pièces qui ont rapport à la dernière conspiration du 16 janvier dernier; elles viennent de nous parvenir par un courrier, qui nous a annoncé, que les Etats de brabant continuent à refuser de voter les subsides. Le roi François a résolu d'attendre quel effet produira sur l'esprit des séditieux, son avènement au trône, avant de prendre un parti dans les affaires des Pays-bas.

Mr. Bischofswerder ayant reçu un courrier de la cour, depuis la mort de feu l'empereur, va commencer à entrer avec notre nouveau roi, dans des conférences, dont on assure que les affaires de France sont le principal objet. — Le bruit court que les 30 bataillons, auxquels il avait été ordonné de se tenir prêts à marcher au commencement d'avril, se mettront effectivement en marche à cette époque. — On assure que S. M. a augmenté la solde du soldat d'un gros par jour; ce qui produira en tems de paix, une augmentation de dépense de 2,400,000 fls. de Pol. S. M. a rétabli l'usage introduit par Joseph II, de donner une demi livre de viande & une demi quarte de vin, aux grenadiers qui sont de garde au château.

Le courrier de Strasbourg qui se permettait depuis quelque tems, d'insulter à notre gouvernement, a été défendu dans toute l'étendue des pays héréditaires. Il a été notifié à cette occasion, aux gazetiers, que ceux d'entre eux qui s'aviseraient d'insérer quelque article dans leurs feuilles, qui tendrait à exciter de la fermentation dans les esprits, seraient mulctés.

L'objet du départ de Mr. Marbois pour Paris, est de faire connaître à l'A. N. la façon de penser de notre cour sur les affaires de France, & la conduite qu'elle se propose de tenir à l'avenir, envers les Français. — La première colonne de nos troupes, est en pleine marche sous les ordres du général Brentano; & l'on croit qu'au commencement d'avril, elle aura dépassé nos frontières. — Le roi François a renvoyé aux Etats de Transylvanie, la somme de 10,000 ducats, dont ils avaient fait don à feu l'empereur, en les engageant à répartir cet argent sur ceux des habitans qui ont le plus souffert dans la dernière guerre. — On dit que le grand-duc de Toscane résidera désormais à Vienne, pour être adjoint à son auguste frère dans l'administration.

ALLEMAGNE.

Hambourg le 27 mars. Le meurtrier du roi de Suède était armé de trois pistolets & d'un poignard, lorsqu'il commit le régicide dont nous avons rendu compte dans notre N^{ro} LIII. Il n'y avait pas bien long-tems qu'il avait été rappelé par le roi, de son exil en Gothland, où il avait été envoyé pour cause de rébellion. On compte parmi les conjurés, qui sont au nombre de plus de 40, tous gentils-hommes de la première distinction, le jeune comte de Horn, fils du général de même nom. Quoique Sa Maj. souffre beaucoup de sa blessure, elle jouit d'une grande tranquillité; & les médecins assurent, que son état est absolument sans danger, à moins qu'il ne surviennent des circonstances imprévues.

Ce fut le major Lilienhorn, qui écrivit au roi un billet pour l'engager à ne pas aller au bal masqué, où il fut blessé; comme il y avait gardé l'anonyme, il a aussi été arrêté.

On a établi à Stockholm un conseil de régence, que préside le duc de Sudermanie, & dont MM. les comtes Wachtmeister, Ruuth, Taube, le baron Armfeldt & M. Hakanson sont les membres.

Coblence le 18 mars. Madame de Provence, épouse de Monsieur, frère du roi, partira au mois d'avril pour Turin, d'où elle se propose de passer à Rome. On dit qu'elle sera accompagnée de toute l'émigration féminine.

Mr. Calonne est de retour de Francfort, où il a négocié pour le compte des princes, un emprunt de quelques millions, dont on assure que, feu l'empereur a fait les fonds.

Le feldmaréchal Bender, a donné ordre aux commissaires des vivres, de remplir pour la mi-avril, tous les magasins, qui sont destinés pour les troupes. — On remarque que les émigrés commencent à souffrir du séquestre qui a été mis sur leurs biens en France; leurs trains n'annoncent pas aujourd'hui l'aifance.

Les gazettes de Ratisbonne annoncent, que l'élection & le couronnement de l'empereur aura lieu à Ratisbonne, ou à Ausbourg; soit que la ville de Francfort sur le Main soit infectée du *républicanisme*; soit qu'on craigne que les

Français, vu leur proximité de cette ville, n'y viennent troubler cette cérémonie auguste.

Coblentz le 19 mars. Le prince de Nassau est attendu ici, dans dix jours, de Petersbourg, d'où l'on espère qu'il apportera des nouvelles satisfaisantes pour les princes. Les émigrés ont appris avec joie que le comte Aranda dont l'attachement au prince de Condé est bien connu, avait succédé à Florida-Bianca. On assure que celui-ci conseillait au roi d'Espagne d'annuler le pacte de famille pour se lier étroitement avec l'Angleterre, & que ce projet a été cause de sa disgrâce.

Stutgard le 23 mars. Le ministre prussien, à Anspach, vient de faire occuper la ville de Wittingen, appartenante au duc de Wurtemberg, par 300. hommes de guerre. Un officier public a été enlevé comme otage. Le premier magistrat de la ville avait pris la fuite; c'est à lui qu'on en voulait principalement, pour avoir fait arracher les placards prussiens. Le collège sert aux soldats de caserne. Notre prince avait d'abord eu l'intention d'y envoyer des troupes de son côté; mais, toute réflexion faite, il préféra d'écrire au roi lui-même. — On répand ici que le nouveau monarque d'Anspach a fait occuper de la même manière six villages dans l'évêché de Bamberg. — Si cela continue, il ne faudra bientôt plus de ligue contre l'Autriche, mais contre la Prusse.

Nuremberg le 25 mars. La ville de Wittingen est encore occupée par des soldats prussiens. Le ministre de Hardenberg a répondu à la lettre du prince Louis de Wurtemberg, qui y réside, que le bailli s'était rendu coupable d'un crime, en arrachant les placards. Six villages de l'évêché de Würtemberg sont également occupés par des prussiens. Il y a eu près de Würtemberg un combat où vingt hussards prussiens sont restés sur la place. Mais nous mêmes, nous voyons toutes les portes de notre ville tapissées par des patentes prussiennes. C'est ainsi que le nouveau burgrave de Nuremberg s'arroge de fait une juridiction qui nous était assurée par tout ce que la constitution germanique a de plus sacré.

Nuremberg le 24 mars. Le magistrat de cette ville ayant fait arracher les placards prussiens, qui avaient été affichés près des faubourgs, après avoir protesté contre cette violation de son territoire; on les y a affichés de nouveau, en prévenant le magistrat qu'il ne les en ferait pas arracher une seconde fois, impunément.

Plusieurs fois par jour un officier prussien vient à cheval faire le tour de notre ville, pour voir si les placards se trouvent encore à leur place. Hélas! nous n'avons plus le courage de les arracher, & nous ne prévoyons que trop que nous serons pour notre puissant voisin, une seconde ville de Dantzic. Nous sommes comme entourés d'un cordon prussien, qu'un des plus forts régiments, celui de Hall, a reçu ordre de renforcer. L'étonnement & la consternation régissent dans notre ville & dans les environs; mais personne n'ose parler.

On assure qu'il se tiendra un congrès de toutes les puissances de l'Europe, dans le tems du couronnement de l'empereur.

Francofurt sur le Main, le 23 mars. Le chef de la communauté des juifs a défendu toute espèce de divertissement pendant le Carnaval, à cause de la mort de l'empereur. La Sinagogue a été tapissée de drap noir; & tous les juifs ont offert le spectacle de la plus grande douleur & d'un deuil général.

Liege 21 mars. On a arrêté ici deux fabricateurs de faux assignats; & deux autres ont été saisis à Herve.

Il y a eu ici un rassemblement considérable du peuple, à l'occasion de l'enterrement d'un patriote. Les élans de la liberté opprimée, ayant été imputés à crime par le prince évêque, on a arrêté trois personnes qui avaient encouru plus particulièrement ce grave reproche.

H O L L A N D E.

La Haye le 24 mars. On a notifié à notre ministre à Londres, que dans l'article du fameux acte de navigation, qui défend l'importation des productions étrangères en Angleterre sur les vaisseaux des autres nations, était aussi compris le tabac. Cette notification qui au premier coup d'oeil paraît peu importante, ne laisse pas que de faire croire aux politiques, que l'Angleterre veut profiter de l'état chancelant de notre gouvernement; & qu'il ne tiendra pas à elle de nous rançonner comme elle a fait ci-devant les Espagnols.

A N G L E T E R R E.

Extrait d'une lettre de Londres du 16 mars. Je vous envoie les Propositions que Mr. l'Evêque d'Autun a faites à Mr. Pitt, & les réponses de ce ministre. Les voici :

Propositions de Mr. d'Autun; Réponses de Mr. Pitt.

1mo Proposé le sacrifice du Pacte de Famille. Mr. Pitt a répondu que ce serait donner une mauvaise idée de la loyauté Française. — *2do.* La cession de Tabago. Répondu que l'Angleterre avait déjà assés de Colonies. — *3tio.* De faire une ligue offensive contre l'Empereur. On lui a observé que l'Angleterre étoit fidele aux engagements & traités antérieurs qu'elle avait avec ce prince. — *4to.* De prolonger le traité de commerce. Répondu très volontiers. — *5to.* De détruire les travaux de Cherbourg. Répondu que la nation Française, ayant renoncé à toute guerre, & à toute conquête, elle étoit la maîtresse de faire dans ses ports tous les ouvrages qui lui convenaient. — *6to.* Des établissemens dans l'isle de Bourbon. Même réponse que pour Tabago. — *7mo.* Assurance de la neutralité. Répondu qu'on l'avait donnée & qu'on y ferait fidele.

Londres le 20 mars. Il est arrivé ici un paquebot de Lisbonne, en 9 jours de traversée, qui nous a apporté la nouvelle, que la frénésie de la reine, avait fait les progrès les plus rapides, que ses forces s'étoient considérablement affaiblies, & que l'auguste malade se trouvait dans un état d'épuisement qui faisoit désespérer de sa guérison.

P O R T U G A L.

Lisbonne le 21 fevrier. On continue les prières publiques pour le rétablissement de la reine dont une piété poussée trop loin paraît avoir causé la maladie. On croit depuis quelques jours, avoir remarqué du mieux dans son état; comme tout changement en bien dans cette espèce de maladie, dénote qu'elle n'est pas incurable, on ne perd pas tout espoir du rétablissement de Sa Majesté.

Lisbonne le 25 fevr. La reine est traitée par 18 médecins, qui tiennent consulte deux fois par jour, sur son état qui continue à être allarmant. Ils se relèvent tour à tour pour rester continuellement à deux, dans la chambre de la malade. Le fameux médecin anglais Wallis est attendu ici, de jours en jours; & l'on est curieux de voir quelle réception ou lui fera, étant pour ainsi dire, sans exemple qu'une reine de Portugal ait été traitée par un médecin étranger.

Le chargé d'affaires de Suède à notre cour, a fait des remerciemens à Sa Maj. au nom du roi, son maître, pour la protection que la marine portugaise a accordée au pa-

villon Suédois contre les corsaires Algeriens, 60 vaisseaux de sa nation étant passés heureusement à la faveur de cette protection, de la mer méditerranée dans l'Océan.

A F R I Q U E.

Gibraltar le 12. fév. L'empereur de Maroc s'étant mis en marche à la tête de ses troupes contre son frère, il s'est donné un combat sanglant & qui a été soutenu six heures de suite, entre les armées de ces deux compétiteurs au trône. L'empereur a enfin remporté une victoire complète; & les troupes de son frère qui avaient été renforcées par les Espagnols, ont été entièrement défaites; lui-même a été obligé de prendre la fuite, & ne se croyant pas en sûreté dans une mosquée où il s'était retiré, il a continué sa marche, sans qu'on sache où il a porté ses pas. Les meilleurs de ses officiers ont été faits prisonniers; & 30 canons sont tombés au pouvoir du vainqueur, qui est rentré à Maroc en triomphe. L'armée des rebelles était composée de 10,000 hommes, dont 2,500 sont restés sur la place. L'empereur a eu de son côté 400 morts & 700 blessés. Il a commandé son armée en personne; & quoiqu'il eut reçu dès le commencement de l'action, un coup de feu, il a continué à donner ses ordres avec beaucoup de valeur & de présence d'esprit; son armée a eu considérablement à souffrir d'une batterie qui était servie par des artilleurs espagnols; mais elle a enfin surmonté cet obstacle; & l'on assure que l'empereur se prépare à tirer une vengeance éclatante de l'Espagne, en portant le fer & le feu dans les établissements Espagnols en Afrique.

F R A N C E.

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PREMIERE LEGISLATURE.

Séance du vendredi 16 mars. On fait lecture d'une lettre ainsi conçue: — „ M. le président, j'ai l'honneur de vous avertir que le roi vient de me nommer au ministère des affaires étrangères; je vous prie de vouloir bien en instruire l'Assemblée nationale, & de la prier d'agréer mon hommage respectueux. „ Signé DUMOURIER.

M. Cambon. Je viens de recevoir une lettre du département du Grad, en date du 10 mars. Je garantis la fidélité du correspondant: elle est de mon frère, & elle contient des détails assez importants pour que j'en fasse lecture à l'Assemblée; en voici l'extrait. — „ Hier nous reçûmes à Montpellier trois exprès, envoyés par différentes villes qui nous invitaient à nous concerter avec elles sur les mesures à prendre contre Arles, Avignon, &c. &c. Les mêmes exprès étaient chargés de lettres pour Marseille. Nous crûmes qu'il ne fallait point nous engager sans prendre de nouvelles instructions ce qui nous déterminâ à aller à Nîmes. Arrivé dans cette ville à dix heures du matin, j'ai trouvé les citoyens assemblés & le directoire en séance. Celui-ci avait avec lui M. Albignac, commandant de la division, avec le président du département de la Lozère, le procureur syndic du département de l'Ardèche, & un député extraordinaire de la Lozère, qui doit se rendre à l'Assemblée nationale. Arles & Avignon sont dans un état ouvert de révolte; les murs d'Arles sont hérissés de canons; il y a des postes avancés. Une lettre d'Avignon nous apprend aussi que deux mille patriotes ont été obligés de fuir, que le passage de la Durance a été refusé à un bataillon de gardes nationales destinées aux frontières, que le drapeau blanc est arboré, que les canonniers patriotes ont été menacés. L'on sait que le régiment de Lamarck & les détachemens des huf-

sards sont dans les plus mauvais principes. Malgré cela les patriotes ne s'effraient pas, le peuple est irrité, tout le monde veut partir pour soumettre ces villes rebelles, & peut-être avant la réception de ma lettre, les choses seront-elles bien changées. Les citoyens de Nîmes sont obligés de s'assembler jour & nuit depuis trois jours, & leurs délibérations sont continuellement interrompues par les députations qu'ils reçoivent des villes voisines. Voici l'extrait d'une dépêche qui nous est arrivée d'Orange par des courriers extraordinaires dont l'un est allé à Montpellier, & l'autre à Marseille.

Orange, le 9. mars, l'an quatrième de la liberté. Freres & amis, la patrie est en danger; les ennemis de la liberté, sont réfugiés dans les murs de Carpentras & d'Avignon. Vous voyez l'étendard de la contre-révolution à Carpentras; on a insulté à la nation entière; on a fermé les portes aux soldats de la constitution, aux bataillons des volontaires nationaux de la Drôme, qui après avoir marché pendant un jour entier, la pluie sur le corps, ont été obligés de faire une marche de deux heures de nuit. A Avignon, l'aristocratie, soutenue par la garnison, insulte aux malheureux patriotes qui, pour se soustraire à la mort dont on les menace, sont obligés de quitter leurs foyers. Les habitans aristocrates ont délibéré de ne pas recevoir le bataillon de volontaires nationaux du département de l'Ilère, qui doit s'y rendre. Déjà ils se préparent à le repousser par la force des armes. Des corps de gardes sont établis sur le bord de la Durance; les bateaux sont enlevés, les portes de la ville sont fermées; les patriotes sont à chaque instant menacés d'être égorgés. Le moment est donc venu où tous les amis de la constitution & de la liberté doivent s'armer d'un nouveau courage, pour faire triompher la cause du patriotisme, &c. — On fait lecture d'une adresse des citoyens de Saint-Gilles à l'Assemblée nationale, conçue dans les mêmes principes, & qui annoncent les mêmes faits que les précédens. — L'Assemblée renvoie ces pièces au Comité des douze.

Séance du samedi 17 mars. M. la Croix a demandé que les effets au porteur, coupons d'intérêts, actions des Indes &c. fussent soumis au droit d'enregistrement d'ici à deux mois, à peine de paiement du triple droit. Renvoyé aux comités réunis des finances. — Les citoyens de Dreux exercés aux manœuvres militaires, ont juré de rester sous les armes jusqu'à ce que le calme soit rétabli. L'Assemblée a cru devoir un encouragement à ce zèle respectable, & la ville de Dreux recevra dans une expédition du procès-verbal un témoignage du prix que le corps législatif met à la conduite de ses habitans. Un membre propose de donner aux ministres dans les cours étrangères le non de Légat ou de Nonce, & d'exiger d'eux, avant de leur en conférer le caractère, des preuves non douteuses de civisme. Son travail a été envoyé à l'impression & ajourné. — Les ministres, chargés du département des affaires étrangères & de celui de la marine, se présentent à l'Assemblée. — Mr. Dumourier annonce que la faiblesse de son organe ne lui permet pas d'offrir lui-même ses hommages, il fait lire le discours suivant: „ Le roi, en me nommant ministre des affaires étrangères, a cherché à prouver son attachement à la constitution. Nous sommes devenus les gages de la confiance publique, de l'accord entre les pouvoirs constitués & de l'union, qui seule peut nous donner les moyens de résister à l'orage ou de l'écarter. Pendant que vous travaillerez à perfectionner nos lois, à dissiper les factions; à rétablir l'ordre dans le royaume, à faire renaitre la confiance; pendant que mes confreres travailleront chacun dans leur département à donner à l'exécution

des lois l'ensemble & la force nécessaire, je serai auprès des puissances étrangères l'organe de votre énergie. La vérité dictera toutes mes dépêches au nom du roi des Français. Une nation libre & puissante ne doit point avoir recours à l'astuce & au mensonge. Votre confiance nous a précédés dans le ministère, qu'elle nous y accompagne. L'Assemblée nationale, le roi, les ministres ne feront plus qu'un tout indivisible. (On applaudit.) — Mr. Lacoste. Je viens pour présenter à l'Assemblée l'hommage de mes sentimens & celui des engagements que je contracte envers la patrie. Le roi a bien voulu m'appeler à la place de ministre de la marine, je l'ai acceptée avec une vraie défiance; mais avec la certitude de mon courage & de mes sentimens. L'amour de la liberté m'animait dans le tems même où il ne m'était possible de former pour elle que des vœux; il ne cessera d'être la règle de ma conduite dans l'exercice des fonctions qui me sont confiées. En me consacrant à la cause de la constitution, je satisferai à l'attachement que le roi m'a montré pour elle, & à ce que la nation attend de moi. (On applaudit.)

Séance du samedi au soir. Une lettre de M. Blanc-Pascal, accusateur public du département du Gard, datée de Nîmes le 15 mars, annonce à l'Assemblée que les citoyens de Marseille partent avec 18 pièces de canon pour aller attaquer Arles, que l'on ne peut plus contenir les gardes nationaux de Nîmes; enfin, que cette guerre civile sera l'effet du faux rapport des commissaires civils qui ont trompé le ministre de l'intérieur. — On introduit à la barre les députés extraordinaires du département des Bouches-du-Rhône. L'orateur de la députation — Arles, cette ville, qui jusqu'au 9 juin dernier avait toujours joui de la paix la plus profonde, n'a cessé depuis cette époque d'attirer dans son sein les ennemis de la révolution, & surtout les prêtres inconstitutionnels. Des-lors les patriotes furent bientôt dispersés, & l'anéantissement de leur club assura le triomphe de l'aristocratie. Les chefs de la Chiffonne viennent de combler la mesure de leurs iniquités, en faisant emprisonner environ 60 personnes de tout sexe & de tout âge. Depuis longtems ils recrutent pour leur propre compte, & vomissent des horreurs contre la constitution. Les rues de cette ville sont dépeuplées; ses remparts, hérissés de canons, ont été renforcés par quelques ouvrages, ainsi que par des fossés qui en défendent l'approche. Le maire s'est transporté au fort Saint-Louis, qui défend l'entrée des Bouches-du-Rhône; là, son premier acte d'hostilité a été dirigé contre des tartanes de Marseille qui y étaient mouillées; il les a forcées de se retirer, & il a même ordonné à ses gens de faire feu sur elles, si ceux qui les commandaient ne prenaient le large à l'instant. Quelle a pu être la raison d'une aussi étrange conduite? la nécessité de se procurer des canons d'un plus gros calibre que ceux qui sont à Arles; & c'est ce qu'il a effectué en s'emparant de quatre gros canons qui étaient dans ce fort. — Sans le patriotisme brûlant des marseillois, l'aristocratie dominerait dans notre département. Marseille, quoique dépourvue de fusils, est encore la mieux armée. Les patriotes qui ont des armes, les prêtent à ceux qui n'en ont pas, afin que le service ne puisse souffrir. Marseille est de plus la seule ville du département où la garde nationale soit organisée, & qui ait déjà quelque militaire. — Législateurs! que le glaive de la loi se promène indistinctement sur toutes les têtes coupables; profitez des circonstances heureuses où nous nous trouvons, c'est l'éternelle Providence qui les a amenées pour le bonheur de l'empire français. Si les mesures que vous prendrez contre Arles sont promptes & vigoureuses, le triomphe du patriotisme sera complet, & l'aristocratie disparaîtra de la surface de notre département. N'oubliez pas, nous vous en conjurons, les prêtres perturbateurs, ils sont le fleau le plus pestilentiel pour la société. (On applaudit.) — Une lettre du vice-président du directoire du département de l'Hérault, annonce à l'Assemblée, que les villes d'Arles, d'Avignon & de Carpentras, sont

en plein état de contre-révolution, & que la tranquillité des départemens du midi dépend des mesures que prendra l'Assemblée nationale.

Séance du dimanche 18 mars. M. Debrye, au nom du comité d'instruction publique. Votre Comité d'instruction vient arrêter de nouveau vos regards sur un des plus douloureux évènements, dont les représentans du peuple puissent gémir. L'homme de la loi, revêtu du signe extérieur de la loi, est mort victime de son dévouement pour elle. S'il est affligeant pour votre sensibilité, Messieurs, de vous rappeler à cette triste époque; l'idée de la justice que vous avez à rendre à la mémoire de ce malheureux magistrat, & sa veuve, & ses enfans infortunés, est faite pour diminuer votre peine. Plus vous rendrez sont nom cher aux bons citoyens, législateurs humains, plus vous serez consolés. Il n'est donc pas vain ce serment! elles sont donc chères à l'homme de bien ces lois pour lesquelles il ne craint pas de mourir! — Il rend ensuite compte de ce qui s'est passé le 3 mars, époque fatale du meurtre du maire de cette ville, & propose le décret suivant, qui est accueilli avec transport, & adopté sans réclamation. — „Il sera érigé aux frais de la nation, sur la place servant de marché, à Etampes, une pyramide triangulaire; sur l'une des faces, seront inscrits ces mots: Guillaume Simoneau élu maire d'Etampes, le... mort le 3 mars 1792; sur la seconde, ceux-ci: Ma vie est à vous, vous pouvez me tuer, mais je ne quitterai pas mon poste, la loi me le défend, (dernières paroles du maire d'Etampes.) Enfin, sur la dernière, l'on gravera cette inscription.

La nation françoise

A la mémoire du magistrat du peuple

Qui mourut pour la loi.

Décret du....

Ce décret sera envoyé aux 83 départemens, pour être envoyés aux districts & aux municipalités. — Le président a été chargé d'écrire une lettre de satisfaction à la veuve de l'infortuné maire, & les Comités des finances vont s'occuper d'un rapport pour les secours à accorder aux enfans de Henri Simoneau, qui doivent être aussi les enfans de la patrie. — Les commissaires d'Arles ont été entendus. La lecture de leur mémoire a été longue & a excité plus d'une fois des murmures. Elle a présenté en effet un contraste frappant avec le discours tenu hier par les administrateurs du département. Ceux-ci représentent la ville d'Arles comme contre-révolutionnaire. Les commissaires la regardent comme remplie de bons citoyens. Les premiers ont parlé des Monnoidiens avec éloge, les seconds en ont parlé avec désavantage. Les uns croient que l'aristocratie triomphe dans Arles; les autres ne semblent pas croire à son existence. — Mr. Antonelle, maire d'Arles, a pris la parole après les commissaires civils: il a observé que le rapport qui venait d'être fait, était une imposture criminelle, une apologie scélérate des contre-révolutionnaires. Le discours très-bref de Mr. Antonelle a fait plus d'impression que celui des commissaires. Mr. le président leur a répondu que l'Assemblée examinerait leur conduite, & ils se sont retirés. — L'Assemblée à renvoyé à une séance extraordinaire du lundi soir, la discussion sur les mesures à prendre, & sur la question de savoir si on désarmerait les Arlésiens.

Paris le 19 mars. Les Jacobins, dans leur séance du 14 de ce mois, ont arrêté de ne point prendre le deuil pour la mort de l'Empereur. — Avant-hier plusieurs gardes de la maison du Roi, qui avoient un crêpe autour du bras, à cause du deuil que la cour a pris pour l'Empereur, ont été insultés & forcés à le quitter dans le jardin des Tuileries. On a vu, au contraire, se promener dans les rues, & même dans les Tuileries, des hommes couverts d'un bonnet rouge, nouveau signe adopté par les Jacobins. Cette parure nouvelle ne peut avoir pour ennemis que les perruquiers & les chapeliers.